

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY
CANADA

Session extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Cantley tenue le mardi 24 avril 2018 à 18 h 30 au 47, chemin Sainte-Élisabeth à Cantley à la salle paroissiale - Paroisse Sainte-Élisabeth

Point 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance extraordinaire débute à 18 h 50, présidée par la mairesse, Mme Madeleine Brunette

Sont présents les conseillers:

- M. Aimé Sabourin, conseiller du district des Monts (# 1)
- Mme Jocelyne Lapierre, conseillère du district des Prés (# 2)
- M. Jean-Benoit Trahan, conseiller du district de la Rive (# 3)
- Mme Sarah Plamondon, conseillère du district des Parcs (# 4)
- M. Louis-Simon Joanisse, conseiller du district des Érables (# 5)
- M. Jean-Nicolas de Bellefeuille, conseiller du district des Lacs (# 6)

Est aussi présent:

M. Philippe Millette, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

1 contribuable est présent dans la salle.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adjudication d'un contrat pour la confection d'un pavage sur les rues Blackburn, Faraday, impasse du Refuge-des-Cascades, de l'Opale et du Rocher - Contrat n° 2018-20 (REPORTÉ À LA SÉANCE DU 8 MAI 2018)
5. Adjudication d'un contrat pour la confection d'un traitement de surface double des rues Bois-de-Limbour, Godmaire Sud, impasse de l'Épervier et impasse du Colonel - Contrat n° 2018-22 (REPORTÉ À LA SÉANCE DU 8 MAI 2018)
6. Adjudication d'un contrat pour la surveillance et le contrôle qualitatif pour les travaux de rechargement granulaire et d'un traitement de surface double sur les rues Bois-de-Limbour, Godmaire Sud, impasse du Colonel et impasse de l'Épervier et le rechargement granulaire et enrobé bitumineux de type ESG-14 sur les rues Blackburn, Faraday, impasse du Refuge-des-Cascades, de l'Opale et du Rocher - Contrat n° 2018-29 (REPORTÉ À LA SÉANCE DU 8 MAI 2018)
7. Adjudication d'un contrat pour des travaux de réfection du chemin Taché - Contrat n° 2017-31
8. Adjudication d'un contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux et services en environnement pour le centre communautaire multifonctionnel (CCM) - Contrat n° 2018-08
9. Adjudication d'un contrat pour la construction d'un centre communautaire multifonctionnel (CCM) - Contrat n° 2018-10
10. Octroi d'un contrat pour services professionnels en ressources humaines pour le remplacement du chargé de projets en génie civil - Période du 14 mai au 31 août 2018 - Contrat n° 2018-24
11. Consentement à la convention de cession, de prise en charge et de modification entre Bell Mobilité Inc. et Telus Communications inc. et la Municipalité de Cantley et autorisation de signature

Le 24 avril 2018

12. Autorisation de paiement à JFSA et transfert de contrat à AXIO Environnement pour la suite du mandat de services professionnels pour la réalisation d'une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour le déplacement d'un cours d'eau en bordure de la rue Hamilton
13. Désignation d'un maire suppléant - Session ordinaire du 8 mai 2018 (AJOUT SÉANCE TENANTE)
14. Période de questions
15. Clôture de la séance et levée de l'assemblée

Point 2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Point 3. 2018-MC-R193 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 24 AVRIL 2018

IL EST

Proposé par la conseillère Jocelyne Lapierre

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la session extraordinaire du 24 avril 2018 soit adopté avec la modification suivante :

AJOUT

Point 13. Désignation d'un maire suppléant - Session ordinaire du 8 mai 2018

Adoptée à l'unanimité

Point 4. REPORTÉ À LA SÉANCE DU 8 MAI 2018

Point 5. REPORTÉ À LA SÉANCE DU 8 MAI 2018

Point 6. REPORTÉ À LA SÉANCE DU 8 MAI 2018

Point 7. 2018-MC-R194 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN TACHÉ- CONTRAT N^O 2017-31

CONSIDÉRANT QUE, dans la cadre de la réalisation du programme de réfection de rues (PRR), la Municipalité de Cantley désire procéder à la réfection des chemins Taché, Sainte-Élisabeth, des Érables, Pink, Denis et Whissell;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2017-MC-R391 adoptée le 21 août 2017, le conseil autorisait la direction du Service des travaux publics à procéder à un appel d'offres public pour la réfection du chemin Taché - Contrat n^o 2017-31;

CONSIDÉRANT QUE le 18 avril 2018 à 10 h, date de clôture de l'appel d'offres sur le site Internet du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), cinq (5) propositions ont été reçues, le résultat étant le suivant - Contrat n^o 2017-31:

Le 24 avril 2018

SOUSSIONNAIRE	PRIX (TAXES EN SUS)
Pavage Coco (Coco Paving Inc.)	756 828,00 \$
Excavatech J.L. 9115-1951 Québec Inc.	825 055,80 \$
Construction Edelweiss Inc.	831 599,51 \$
6369472 Canada Inc./Équinoxe JMP	867 652,40 \$
130247 Canada Inc./Pavage Inter Cité	898 985,00 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse, toutes les soumissions étaient conformes au devis et que la firme Pavage Coco (Coco Paving Inc) a été jugée la plus basse soumission conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Michel Trudel, directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de Michel Trudel, directeur du Service des travaux publics, accepte la proposition de la firme Pavage Coco (Coco Paving Inc) au montant de 756 828 \$, taxes en sus, pour la réfection du chemin Taché - Contrat n° 2017-31;

QUE les fonds requis soient puisés à même le surplus non affecté et le Règlement d'emprunt numéro 534-17.

Adoptée à l'unanimité

Point 8.

2018-MC-R195 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX ET SERVICES EN ENVIRONNEMENT POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL (CCM) - CONTRAT N° 2018-08

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2017-MC-R563 adoptée le 12 décembre 2017 (Contrat n° 2017-42 remplacé par Contrat n° 2018-08), le conseil autorisait la préparation des documents pour le lancement d'un appel d'offres pour l'octroi du mandat de contrôle qualitatif des matériaux et des services en environnement pour le centre communautaire multifonctionnel (CCM) suite à la finalisation des documents d'ingénierie et d'architecture - Contrat n° 2018-08;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres sur invitation a été acheminé le 7 mars 2018 à cinq (5) firmes d'ingénierie pour le contrôle qualitatif des matériaux et les services en environnement du centre communautaire multifonctionnel (CCM);

CONSIDÉRANT QUE le 3 avril 2018 à 10 h, date et heure de clôture de l'appel d'offres, trois (3) propositions ont été reçues dans le délai imparti - Contrat n° 2018-08;

CONSIDÉRANT l'analyse de chacune des offres de services professionnels proposées et l'attribution d'un pointage final par le comité de sélection, le résultat de l'ensemble du processus d'évaluation est le suivant:

Le 24 avril 2018

SOUSSIONNAIRES	POINTAGE FINAL	PRIX (TAXES EN SUS)	RANG
SNC-Lavalin	18.24	72 665 \$	1
Groupe ABS	16.56	79 445 \$	2
Englobe Corp.	14.58	86 775 \$	3
GHD	Non-soumissionnés		
EXP			

CONSIDÉRANT QUE la firme SNC-Lavalin a obtenu la note la plus élevée, en fonction de la qualité de la soumission et le prix soumis;

CONSIDÉRANT QUE le montant soumissionné par la firme SNC-Lavalin est de 72 665 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Philippe Millette, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, et celle du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Philippe Millette, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, et sur recommandation du comité de sélection, accepte la proposition de SNC-Lavalin de 72 665 \$, taxes en sus, pour le contrôle qualitatif des matériaux et des services en environnement pour le centre communautaire multifonctionnel (CCM) - Contrat n° 2018-08;

QUE les fonds requis soient puisés à même le Règlement d'emprunt numéro 536-17, le surplus affecté et les subventions accordées.

Adoptée à l'unanimité

Point 9.

2018-MC-R196 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL (CCM) - CONTRAT N° 2018-10

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2018-MC-R097 adoptée le 13 février 2018, le conseil autorisait la préparation des documents pour le lancement d'un appel d'offres pour l'octroi du mandat de construction du centre communautaire multifonctionnel (CCM) suite à la finalisation des documents d'ingénierie et d'architecture;

CONSIDÉRANT QU'en date du 9 mars 2018 la Municipalité de Cantley procédait au lancement de l'appel d'offres sur le site Internet du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour la construction d'un centre communautaire multifonctionnel sur le lot 5 872 031 du Cadastre du Québec - Contrat n° 2018-10;

CONSIDÉRANT QUE le 10 avril 2018 à 11 h, date et heure de clôture de l'appel d'offres, cinq (5) soumissions ont été reçues, les résultats étant les suivants :

Le 24 avril 2018

SOUSSIONNAIRES	PRIX (TAXES EN SUS)
Boless inc.	6 763 900 \$
Construction J. Raymond inc.	6 814 000 \$
4198191 Canada inc., Les Industries CAMA	6 964 932 \$
3990591 Canada inc., Beaudoin Canada	7 340 000 \$
Ed Brunet et Associés Canada inc.	7 435 000 \$

CONSIDÉRANT QUE les prix indiqués au tableau ci-dessus comprennent chacun une somme de 500 000 \$ pour les frais de contingences de chantier;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Philippe Millette, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, d'accepter la proposition de Boless inc. pour la somme de 6 263 900 \$, taxes en sus, soit le prix soumissionné moins les frais de contingence de chantier de 500 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Philippe Millette, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, accepte la proposition de Boless inc. au montant de 6 263 900 \$, taxes en sus, pour la construction d'un centre communautaire multifonctionnel - Contrat n° 2018-10;

QUE le conseil autorise la création d'un fonds pour des frais de contingence de chantier pour une somme maximale de 500 000 \$;

QUE le contrat n° 2018-10 soit octroyé CONDITIONNELLEMENT à ce que soit délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) les certificats d'autorisation relatifs au prélèvement et au traitement de l'eau potable et au traitement des eaux usées du centre communautaire multifonctionnel (CCM) projeté;

QUE les fonds requis soient puisés à même le Règlement d'emprunt numéro 536-17, le surplus affecté et les subventions accordées.

Adoptée à l'unanimité

Point 10.

2018-MC-R197 OCTROI D'UN CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN RESSOURCES HUMAINES POUR LE REMPLACEMENT DU CHARGÉ DE PROJETS EN GÉNIE CIVIL - PÉRIODE DU 14 MAI AU 31 AOÛT 2018 - CONTRAT N° 2018-24

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projets a demandé un congé parental pour la période du 7 janvier 2018 au 31 août 2018;

CONSIDÉRANT QUE le congé parental est permis par la Loi sur les normes du travail, par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) et par l'article 12.04 de la convention collective de la Municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT QUE les enjeux de réalisation sur les projets d'infrastructures par le poste du chargé de projets au Service des travaux publics pour la période du 7 janvier 2018 au 31 août 2018;

Le 24 avril 2018

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2018-MC-R117 adoptée le 13 mars 2018, le conseil autorisait l'administration à procéder à un appel d'offres pour l'obtention d'une ressource professionnelle en génie civil - Période du 14 mai au 31 août 2018 - Contrat n° 2018-24;

CONSIDÉRANT QUE le 23 mars 2018, la Municipalité de Cantley a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) firmes aptes à soumissionner pour services professionnels en ressources humaines pour le remplacement du chargé de projets en génie civil;

CONSIDÉRANT QUE le 18 avril 2018 à 10h, date de clôture de l'appel d'offres, deux (2) propositions ont été reçues dans le délai imparti - Contrat n° 2018-24;

CONSIDÉRANT l'analyse de chacune des offres de services professionnels proposées et l'attribution d'un pointage final par le comité de sélection; le résultat de l'ensemble du processus d'évaluation est le suivant:

SOUSSIONNAIRES	POINTAGE FINAL	PRIX (TAXES EN SUS)	RANG
HKR Consultation	24.25	53 200 \$	1
Quadrivium conseil inc.	23.40	56 000 \$	2
WSP	Non-soumissionné		

CONSIDÉRANT QUE la firme HKR Consultation a obtenu la note la plus élevée, en fonction de la qualité de la soumission et le prix soumis;

CONSIDÉRANT QUE le montant soumissionné par la firme HKR Consultation est de 53 200 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Michel Trudel, directeur du Service des travaux publics et celle du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean-Benoit Trahan

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Michel Trudel, directeur du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité de sélection, accepte la proposition de la firme HKR Consultation au montant de 53 200 \$, taxes en sus, pour les services professionnels en ressources humaines pour le remplacement du chargé de projets en génie civil - Période du 14 mai au 31 août 2018 - Contrat n° 2018-24;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-320-00-418 « Honoraires professionnels - Voirie municipale ».

Adoptée à l'unanimité

Point 11.

2018-MC-R198 CONSENTEMENT À LA CONVENTION DE CESSION, DE PRISE EN CHARGE ET DE MODIFICATION ENTRE BELL MOBILITÉ INC ET TELUS COMMUNICATIONS INC ET LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley et Bell Mobilité Cellulaire inc. ont signé, devant notaire, un bail le 17 avril 2000 et un addenda au bail le 5 juin 2008 désignant des parties du lot 3 585 311;

Le 24 avril 2018

CONSIDÉRANT QUE Bell Mobilité Cellulaire inc. est maintenant connu comme étant Bell Mobilité inc. en vertu d'un certificat de fusion daté du 1^{er} janvier 2002;

CONSIDÉRANT QUE, par une convention de cession, de prise en charge et de modification, Bell Mobilité inc. désire céder son bail avec la Municipalité de Cantley à Telus Communications inc.;

CONSIDÉRANT QUE Telus Communications inc. prend en charge les obligations de Bell Mobilité Inc. envers la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil accepte les modifications proposées par Bell Mobilité inc. et Telus Communications inc. conditionnellement à ce que le délai pour obtenir le consentement de la Municipalité prévu à l'article 8a) de la convention soit de 45 jours et que le délai prévu à l'article 8b) soit de 180 jours;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Jocelyne Lapierre

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil consente à la cession de bail entre Bell Mobilité Inc. et Telus Communications inc.;

QUE le conseil autorise Mme Madeleine Brunette, mairesse et M. Philippe Millette, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim ou leurs représentants légaux, à signer pour et au nom de la Municipalité de Cantley, tous les documents légaux afférents à la convention de cession, de prise en charge et de modification.

Adoptée à l'unanimité

Point 12.

2018-MC-R199 AUTORISATION DE PAIEMENT À JFSA ET TRANSFERT DE CONTRAT À AXIO ENVIRONNEMENT POUR LA SUITE DU MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) ET AU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP) POUR LE DÉPLACEMENT D'UN COURS D'EAU EN BORDURE DE LA RUE HAMILTON

CONSIDÉRANT QUE, le 26 août 2016, la Municipalité de Cantley avait reçu un avis technique du ministère de la Sécurité publique (MSP) concernant un glissement de terrain qui s'est produit derrière la propriété du 55, rue Hamilton au printemps 2016;

CONSIDÉRANT QUE, l'avis technique du MSP recommandait qu'une analyse du drainage de la rue Hamilton soit réalisée afin d'évaluer s'il est possible de minimiser ou contrôler l'apport d'eau de la rue en direction des pentes du secteur;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2017-MC-R229 adoptée le 9 mai 2017, le conseil acceptait la proposition de la firme JFSA pour la réalisation d'une étude hydrologique et hydraulique du secteur de la rue Hamilton réalisé par la firme JFSA, rapport présentant des scénarios d'intervention visant à réduire le ruissellement vers la zone à risque de mouvement de masse;

CONSIDÉRANT QUE l'option privilégiée consiste à ajouter un ponceau sous le chemin Fleming, ce qui rétablira le cours d'eau vers son lit d'origine;

Le 24 avril 2018

CONSIDÉRANT QUE le 3 octobre 2017, le Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique (SUEDÉ) acceptait l'offre de services de la firme JFSA pour la réalisation d'une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour le déplacement du cours d'eau localisé en bordure de la rue Hamilton, et ce, pour la somme de 9 250 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour la réalisation de cette demande ont été entamés par la firme JFSA;

CONSIDÉRANT QUE le SUEDÉ a été mis au fait que la Municipalité de Cantley ne peut actuellement accepter d'offres de service de la firme JFSA puisque celle-ci a remporté l'appel d'offres public MRCC-15-09-311 services professionnels pour la gestion des cours d'eau de la MRC des Collines de l'Outaouais pour les années 2016 à 2020, plaçant ainsi la firme JFSA en conflit d'intérêts;

CONSIDÉRANT QUE le SUEDÉ a reçu une offre de services professionnels préparée par la firme Axio Environnement pour la réalisation de la demande de certificat d'autorisation au MDDELCC et au MFFP, et ce, pour la somme de 9 250 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean-Benoit Trahan

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Philippe Millette, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, autorise le paiement des honoraires professionnels à la firme JFSA dans le cadre du contrat octroyé le 3 octobre 2017 par le Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement économique (SUEDÉ) pour la réalisation d'une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC et, du MFFP pour le déplacement du cours d'eau localisé en bordure de la rue Hamilton;

QUE le conseil autorise que la suite de ce mandat de services professionnels soit transférée à la firme Axio Environnement;

Que les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-320-00-411 « Services scientifiques & de génie - Voirie municipale », pour un montant maximal de 9 250 \$, taxes en sus pour les deux (2) firmes.

Adoptée à l'unanimité

Point 13.

2018-MC-R200 DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT - SESSION ORDINAIRE DU 8 MAI 2018

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2017-MC-R533 adoptée le 12 décembre 2017, le conseil approuvait le calendrier de nomination du maire suppléant pour une période de huit (8) mois chacun;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2017-MC-R533 adoptée le 12 décembre 2017, M. Jean-Benoit Trahan, conseiller du district de la Rive (# 3) était nommé maire suppléant pour la période du 12 décembre 2017 au 11 août 2018;

CONSIDÉRANT l'absence de Mme Brunette, mairesse pour la période du 6 au 20 mai 2018;

Le 24 avril 2018

CONSIDÉRANT l'absence de M. Jean-Benoit Trahan pour la session ordinaire du 8 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Jocelyne Lapierre

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joannis

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil nomme M. Aimé Sabourin, conseiller du district des Monts (# 1) à titre de maire suppléant afin de présider la session ordinaire du 8 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité

Point 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Point 15. 2018-MC-R201 CLÔTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Jean-Nicolas de Bellefeuille

ET IL EST RÉSOLU QUE la session extraordinaire du conseil municipal du 24 avril 2018 soit et est levée à 19 heures 34.

Madeleine Brunette
Mairesse

Philippe Millette
Directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées dans le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat ce 24^e jour du mois d'avril 2018

Signature : _____